

FINANCES

Budget Primitif 2012

Décision modificative n°2

- A) Budget ville
- B) Budget annexe d'assainissement
- C) Budget annexe de la restauration municipale
- D) Budget annexe d'aide à domicile
- E) Budget annexe du cinéma municipal le Luxy
- F) Budget annexe du service public d'élimination des déchets

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

Cette deuxième décision modificative a pour vocation de s'inscrire dans le prolongement du budget primitif et de procéder à des ajustements de crédits et des réaffectations comptables.

L'ensemble des éléments financiers est retranscrit dans les annexes jointes au présent rapport.

VILLE

Depuis le vote du budget primitif et de la première décision modificative, des ajustements de crédits tant en dépense qu'en recette sont nécessaires.

En terme de recette

Une prévision initiale de rôles supplémentaires avait été faite à hauteur de 250 000 € dans le cadre du budget primitif. Des rôles supplémentaires ont été notifiés à la commune pour un montant total de 1 439 587 €. Une revalorisation est donc présentée dans cette décision modificative à hauteur de 1 189 587€.

Elle intègre également :

- des compléments de subventions pour le centre social Monmousseau (23 788 €) et pour l'élaboration de la charte éco-quartier (9 918 €),
- un remboursement des frais engagés par la ville pour le gardiennage du bien situé 38 rue Gabriel Péri lors de la signature de la vente à ICADE (150 000 €),
- des reversements de consignations dans le cadre des projets d'acquisition des 21 et 25 rue Westermeyer et du 9 bis rue de la République (39 115 €),
- un remboursement de taxes foncières suite à un dégrèvement (54 620 €),

- des subventions non prévues lors de l'élaboration du budget notamment les financements de l'ARS¹ dans le cadre du plan régional de santé publique pour des initiatives de santé publique menées par le CMS (25 600 €) et de l'Etat pour la médiation sociale dans les quartiers (22 000 €).

Ces recettes supplémentaires sont cependant atténuées par des abandons ou des ajustements à la baisse. Il s'agit principalement :

- du financement de la Région pour l'aménagement de la crèche Arcade située sur la Zac du Plateau qui ne devrait pas aboutir en raison d'un défaut de certification HQE (- 100 000 €),
- du remboursement du FCTVA qui s'annonce moins important que prévu initialement. L'ajustement estimé à ce jour s'élève à - 415 058 € dans l'attente de l'instruction et la notification définitive par la préfecture.

En terme de dépense

Au regard de l'activité, certaines dépenses nécessitent une révision des crédits demandés initialement et concernent principalement :

- les frais de personnel liés aux revalorisations du SMIC en 2012 (395 700 €),
- l'organisation des séjours de printemps 2012 en raison de l'augmentation du nombre de places et du coût des prestations (41 028 €),
- les frais de surveillance et de gardiennage des propriétés de la ville dans un souci de sécurisation des biens pour prévenir les éventuels squatt (260 000 €),
- des ajustements de crédits d'activités des services notamment pour le parc automobile (140 000 €),
- une subvention complémentaire pour le CCAS pour assurer la délivrance des chèques énergie et de rentrée scolaire aux familles en difficulté (15 000 €),
- la participation de la ville aux crèches interentreprises pour la réservation de places au sein de ces structures pour développer l'offre d'accueil de petite enfance sur la ville (52 450 €),
- augmentation de coût lié à la fourniture de pain biologique dans le cadre des services de restauration proposés par la ville (13 500 €),
- le versement de rôles supplémentaires de fiscalité économique nécessite la prise en compte du travail effectué par le prestataire accompagnant les services communaux dans le travail d'analyse des bases fiscales et de médiation auprès des services fiscaux (16 760 €),
- l'organisation de la semaine de la solidarité internationale avec l'accueil de délégations (50 000€),
- l'étude pré-opérationnelle de l'habitat indigne qui n'a pu être finalisée fin 2011 (61 442 €).

¹ Agence Régionale de Santé.

En parallèle à ces demandes nouvelles, cette décision modificative présente également des ajustements à la baisse et des reports de crédits qui ne seront pas utilisés cette année notamment :

- le report de l'exposition archéologique (- 20 000 €) et de l'organisation du salon du livre d'histoire des sciences et des techniques (- 31 777 €). Ces initiatives sont décalées en 2013,
- une révision à la baisse des prix de contrats d'entretien des bâtiments communaux (- 59 916 €).

Au vu de ces éléments, la décision modificative présente une augmentation en volume des dépenses et recettes par rapport aux prévisions budgétaires 2012.

Elle fait également état de demandes ne nécessitant pas de crédits supplémentaires et des opérations de régularisation comptable.

Bien qu'elles n'engendrent pas un nouveau vote du conseil municipal, on peut citer à titre informatif deux propositions modifiant les choix initialement présentés en programmation des investissements prioritaires :

- l'utilisation partielle des crédits pour la remise en état du kiosque Lénine pour la rénovation du kiosque Raspail (15 000 €). Dans le cadre de l'exploitation de kiosques définie dans le projet des arts plastiques, celui de la rue Raspail pourrait être opérationnel plus rapidement au vu des travaux à engager,
- le transfert des crédits d'études prévus initialement pour le projet de centre d'hébergement pour jeunes sportifs à L. Bertrand pour financer l'étude de programmation d'une salle événementielle de 2 500 places sur le périmètre d'Ivry Confluences.

ASSAINISSEMENT

Cette décision modificative présente d'une part l'inscription d'une subvention de l'Agence de l'eau pour l'opération de réhabilitation du collecteur unitaire (234 586 €) et d'autre part une demande de crédits pour l'acquisition d'une caméra de détection (10 549 €).

L'équilibre est constitué par l'inscription en dépense d'une provision pour travaux à hauteur de 224 037 €.

RESTAURATION

Cette décision modificative présente un complément de crédits pour la fourniture de pain pour faire face à l'augmentation du coût lié au passage au bio (1 500 €).

A cela s'ajoute le remplacement du lave-vaisselle pour un montant de 26 112 €. Le renouvellement de ce matériel devient nécessaire dès cette année au vu des pannes répétitives qui détériorent les conditions de travail des agents du self.

Ces demandes engendrent une revalorisation des subventions d'équilibre du budget principal au budget annexe.

AIDE A DOMICILE

Cette deuxième décision modificative prend acte de la nécessité d'abonder les charges de personnel de 15 000 € pour intégrer les revalorisations du SMIC intervenues en 2012. Il est également présenté une demande de crédits de 45 € pour procéder au remboursement d'un trop perçu de facturation d'aide à domicile.

Ces propositions nouvelles sont compensées par l'augmentation de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe.

CINEMA MUNICIPAL LE LUXY

Cette deuxième décision modificative présente également des crédits supplémentaires au titre des frais de personnel pour intégrer les revalorisations du SMIC intervenues en 2012 (2 600 €).

A cela s'ajoutent des demandes d'équipement en matériel liés d'une part à la numérisation du cinéma et d'autre part à l'accueil des jeunes enfants lors des animations pédagogiques (13 000 €).

Dans le cadre du partenariat avec le lycée R. Rolland pour l'enseignement du cinéma, il est nécessaire d'acquérir du matériel audiovisuel pour élaborer les projets pédagogiques avec les élèves (9 500 €).

Ces propositions nouvelles sont compensées d'une part par de moindres dépenses liées au fonctionnement du cinéma et d'autre part par l'augmentation de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe.

ELIMINATION DES DECHETS

Cette deuxième décision modificative prend acte également de la nécessité d'abonder les charges de personnel de 1 700 € pour intégrer les revalorisations du SMIC intervenues en 2012.

Elle intègre également au vu du report de l'étude sur la tarification incitative l'abandon pour 2012 du financement associé prévu par l'ADEME (- 23 000 €).

Une réaffectation comptable de crédits est présentée relative à l'aménagement d'une zone de conteneurs rue Jules Ferry.

Ces demandes engendrent une revalorisation de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe.

P.J. : - DM2 (en annexe),
- tableaux.

FINANCES
Budget Primitif 2012
Décision modificative n°2
Budget ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2012,

vu sa délibération en date du 28 juin 2012 adoptant la décision modificative n°1 de l'exercice,

vu le débat en commission démocratie finances du 8 octobre 2012,

vu la décision modificative n°2 et ses annexes, ci-jointes,

DELIBERE

(par 38 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention)

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 du budget ville, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 du budget ville.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 24 OCTOBRE 2012
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE
LE 19 OCTOBRE 2012

FINANCES
Budget Primitif 2012
Décision modificative n°2
Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2012,

vu sa délibération en date du 28 juin 2012 adoptant la décision modificative n°1 de l'exercice,

vu le débat en commission démocratie finances du 8 octobre 2012,

vu la décision modificative n°2 et ses annexes, ci-jointes,

DELIBERE

(41 voix pour et 1 abstention)

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 du budget annexe d'assainissement, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 du budget annexe d'assainissement.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2012

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 OCTOBRE 2012

FINANCES

Budget Primitif 2012

Décision modificative n°2

Budget annexe de la restauration municipale

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2012,

vu sa délibération en date du 28 juin 2012 adoptant la décision modificative n°1 de l'exercice,

vu le débat en commission démocratie finances du 8 octobre 2012,

vu la décision modificative n°2 ci-jointe,

DELIBERE

(41 voix pour et 1 abstention)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 du budget annexe de la restauration municipale, ci-annexée.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2012

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 19 OCTOBRE 2012

FINANCES

Budget Primitif 2012

Décision modificative n°2

Budget annexe du service d'aide à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2012,

vu sa délibération en date du 28 juin 2012 adoptant la décision modificative n°1 de l'exercice,

vu le débat en commission démocratie finances du 8 octobre 2012,

vu la décision modificative n°2 et ses annexes, ci-jointes,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 du budget annexe du service d'aide à domicile, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 du budget annexe du service d'aide à domicile.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2012

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 19 OCTOBRE 2012

FINANCES

Budget Primitif 2012

Décision modificative n°2

Budget annexe du cinéma municipal le Luxy

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2012,

vu sa délibération en date du 28 juin 2012 adoptant la décision modificative n°1 de l'exercice,

vu le débat en commission démocratie finances du 8 octobre 2012,

vu la décision modificative n°2 et ses annexes, ci-jointes,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2012

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 OCTOBRE 2012

FINANCES

Budget Primitif 2012

Décision modificative n°2

Budget annexe du service public d'élimination des déchets

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2012,

vu sa délibération en date du 28 juin 2012 adoptant la décision modificative n°1 de l'exercice,

vu le débat en commission démocratie finances du 8 octobre 2012,

vu la décision modificative n°2 et ses annexes, ci-jointes,

DELIBERE

(41 voix pour et 1 abstention)

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 du budget annexe du service public d'élimination des déchets, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 du budget annexe du service public d'élimination des déchets.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2012

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 OCTOBRE 2012